



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 octobre 2020

Sessione di u 12 di ottobre di u 2020

Lieu : Bastia

Décision N° 2020-07

Objet : Convention quinquennale 2020-2024 relative à la définition et à la mise en œuvre des actions du Parc Naturel Régional de Corse sur son territoire
Oggetu : Cunvinzioni cinquenña 2020-2024 relativa à a difinizioni è à a missa in opara di l'azzioni di u parcu di corsica nantu à u so tarritoriu

L'an deux mille vingt, le douze octobre, la Chambre des Territoires convoquée le 2 octobre 2020 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ANGELINI Jean-Christophe, ARRIGHI Fabien, BERTOLOZZI Paul-Antoine, BIANCUCCI Jean, CARLOTTI Pascal, CECCALDI Attilius, DOMINICI Jean-Baptiste, GIUSEPPI Jean, LUCIANI Saveriu, LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARTINETTI Achille, MORGANTI Jean-Toussaint, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SARGENTINI François, SAVELLI Pierre, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

Etaient absentes et ayant donné pouvoir :

Mme Lauda GUIDICELLI à M. Gilles SIMEONI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI

Etait absente et excusée :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette

Etaient absents : Mmes et MM.

BORROMEI Vanina, CECCOLI François Xavier, FAZI Bianca, GIACOMETTI Josepha, MARCANGELI Laurent, MARCHETTI François-Marie, MORTINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine, POLI Antoine

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2020-8, relatif à la convention quinquennale 2020-2024 relative à la définition et à la mise en œuvre des actions du Parc Naturel Régional de Corse sur son territoire, et ses annexes.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE

L'élaboration conjointe des trois documents relatifs :

1. à la déclinaison du programme d'actions sur les quatre années de la convention, faisant apparaître les sources de financement prévisionnel,
2. à l'optimisation et à la mutualisation des moyens de gestion des espaces naturels incluant un état des moyens humains et financiers correspondants,
3. à l'évaluation du programme d'actions sur la base du dispositif prévu par la charte PNRC.

DEMANDE

Que les membres soient associés à ces travaux, au nom des communes et communautés des communes qu'ils représentent, afin de pouvoir faire remonter les éventuels points de blocage, ou les demandes d'adaptations locales nécessaires à la prise en compte de la spécificité de chacun des territoires inclus dans le périmètre de la Charte.

CONSIDERE

Que la Commission Economie circulaire qui inclut l'économie sociale et solidaire, doit assurer un rôle d'échange d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques, et qu'à ce titre elle est une instance sur laquelle le PNRC doit pouvoir s'appuyer pour nourrir ses réflexions.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni